

## **ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021, le règlement suivant :

**RCA21-14012** : Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2022).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que le Règlement RCA21-14012 entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

À compter de son entrée en vigueur, le règlement pourra être consulté sur le site Internet de la Ville <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, le 15 décembre 2021

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**

---